Image not found or type unknown

# procuration succession Espagne

Par **bribri69**, le **01/10/2024** à **16:08**

Bonjour,

Je suis dans une impasse pour une succession:

Ma maman de nationalité espagnole vivant en France est décédée en France. Elle avait quelques biens en Espagne. Nous sommes trois héritiers Mon neveu héritier de mon frère décédé, mon frère sous tutelle de sa fille et moi-même.

Moi étant la seule persone à pouvoir me déplacer en Espagne pour gérer la succession, mon neveu m'a fait une procuration auprès du Consulat Espagnol.

J'ai un souci pour mon frère sous tutelle, le notaire en Espagne veut une procuration mentionnant que ma nièce suivant jugement est tutrice de son père et me donne procuration pour gérer la succession. Cette procuration doit être traduite par un traducteur assermenté et apostillé par le tribunal. Or les quelques notaires que j'ai contacté en France ne savent pas faire.

Je suis perdue

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés